



Allaman, le 2 octobre 2017

Préavis municipal N° 5/2017

Budget 2018

Au Conseil général d'Allaman

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à la Loi sur les communes, ainsi qu'aux articles 81 et suivants du Règlement du Conseil général d'Allaman du 26 octobre 2015, nous vous soumettons le budget de la bourse communale pour l'année 2018. Lors de l'établissement de celui-ci, nous sommes restés aussi réalistes et pragmatiques que possible et avons également tenu compte de la situation durant cette année 2017.

Les chiffres définitifs du nouveau budget 2018 se présentent comme suit :

	Effectif au 31.12.2016	Budget 2018
CHARGES	3'310'068.78	2'867'763.00
REVENUS	3'431'813.28	2'669'205.00
EXCEDENTS DE CHARGES	(121'744.50)	198'558.00

Au niveau de l'Administration, les revenus sont stables, les charges sont en augmentation par rapport au budget 2017. Quelques ajustements, notamment les rétributions, les charges sociales, les contributions à la caisse de pension, les cotisations, l'aide à la jeunesse. Par contre, une augmentation de CHF 9'347.00 de notre part pour pallier aux déficits des lignes de transports.

Pour les Finances, nous avons tenu compte du taux d'imposition actuel, de l'impôt foncier et du nombre d'habitants au 31.12.2017 (432 habitants). Le budget est calculé avec prudence. Péréquation : le compte de sortie avec le montant de CHF 496'622.00 est supérieur de CHF 28'778.00, soit 6% par rapport au budget 2017. Les amortissements obligatoires du patrimoine administratif de CHF 20'000.00 sont prévus avec un prélèvement sur les fonds de réserve.

Dans les Domaines et Bâtiments, les revenus sont en augmentation de CHF 10'600.00 par rapport au budget 2017. Par contre, sur la location de la Grande Salle, maintien de la location à CHF 80'000.00 par an. En effet, la conjoncture actuelle montre les difficultés financières rencontrées par les commerçants. Nous avons pris en compte dans les charges, l'entretien des immeubles que nous devons effectuer pour un total de CHF 54'000.00, sous Terrain/Camping le changement de la barrière du chemin des Ânes, ainsi que la facturation du SIDERE en rapport avec l'eau pour chaque domaine.

Pour les Travaux, les charges sont en augmentation de CHF 23'300.00 par rapport au budget 2017. Ceci est en lien avec l'entretien des routes, la modification des zones de parc, y compris l'équipement (panneaux, marquages, horodateurs). Raison pour laquelle nous activons un prélèvement de CHF 80'000.00 sur le fonds de réserve. D'autre part, nous avons une augmentation des charges sur les ordures ménagères et déchets de CHF 2'500.00, ce qui a aussi une incidence sur la taxe des déchets.

A relever dans le budget 2018 que nous devons percevoir la taxe du Canton de Vaud pour les futures STEP, soit CHF 9.00 par habitants, ce qui se traduit avec CHF 3'888.00 dans les comptes Réseaux d'égouts et d'épuration.

En matière d'Instruction publique, les chiffres sont à la hausse de CHF 17'545.00, soit 7% en raison du nombre d'élèves qui est plus important, répartis dans les deux cycles et aussi en raison de l'application de Harmos.

Pour la Police, Police 2000 est en augmentation de CHF 4'789.00, soit 7%. Les autres charges sont pratiquement inchangées et les revenus sous forme d'imputation interne et de prélèvement sur les fonds de réserve en tiennent compte.

La Sécurité sociale, qui tient compte de l'ARASMAC avec une augmentation de CHF 26'034.00, soit 33%, va en parallèle du système Harmos et des structures d'accueil obligatoires. Pour la participation à des charges cantonales, le montant est de CHF 500'000.00, inférieur de CHF 10'000.00 par rapport au budget 2017.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et en conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter ce préavis et de prendre la décision suivante :

Décision

Le Conseil général d'Allaman

- **Vu le préavis municipal N° 5/2017,**
- **Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,**
- **Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,**

Décide

d'accepter le Préavis N° 5/2017 relatif au Budget 2018 qui présente un excédent de charges de Frs 198'558.00

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et en remerciant par avance le Conseil général, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Préavis adopté en séance de Municipalité du 2 octobre 2017.

Au nom de la Municipalité

 Le Syndic Patrick Guex		 La Secrétaire Murielle Gilly
--	---	---

Annexes : - Budget 2018
- Tableau des investissements 2018